
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.11PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 3'065'000.- pour la réalisation
d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du
collège de la Passerelle,**

**la planification scolaire et parascolaire 2020-2030 de la Ville d'Yverdon-
les-Bains**

**et le rapport sur le postulat PO21.03PO du 25 mars 2021 de M. le
Conseiller communal Maximilien Bernhard relatif à la planification
scolaire yverdonnoise**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 août 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise MAJOLA, Rachel RYTZ, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Onurhan KÜÇÜK, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Brenda TUOSTO, Municipale, Jean-Claude RUCHET, Municipal, Thomas CZAKA, Chef de service BAT, Pierre-André JUNOD, Chef de service JECOS, Guy CORBAZ, Responsable de filière, Lise LAURENCIN, Chargée de mission BAT. Nous les remercions pour la qualité de la discussion et des renseignements fournis.

Notre commission a examiné trois thèmes principaux dont la synthèse se trouve ci-dessous : la planification scolaire, la planification parascolaire, ainsi que, spécifiquement, l'agrandissement envisagé au collège de la Passerelle.

En préambule, on peut noter que la *Planification scolaire et parascolaire 2020-2030* telle que présentée par la Municipalité se fonde sur une étude réalisée par Microgis (cf. annexe du préavis). Cette entreprise a été mandatée car elle avait déjà conduit une étude pour le service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS), ledit service ayant obtenu de la Municipalité d'avoir recours à nouveau à ses services.

1. La planification scolaire

Même si l'on peut regretter le temps nécessaire à l'établissement de cette planification, la commission s'est déclarée globalement satisfaite du travail convainquant réalisé dans ce domaine. Actuellement, les réflexions de la Municipalité se fondent sur des calculs réalisés dès 2017 et qui démontrent une bonne robustesse. Considérant ces chiffres, on se situe à ce stade plutôt sur la fourchette basse, régulièrement répartie sur les différentes classes d'âge, ce qui évite de mettre une trop grosse pression sur la construction de bâtiments

scolaires. La planification scolaire et parascolaire sera d'ailleurs réactualisée chaque année en fonction des nouvelles données démographiques obtenues par la Ville.

Concernant le niveau primaire (1^{ère}-8^e Harmos), la taille des deux établissements actuels rend nécessaire d'amorcer rapidement une réflexion sur la création d'un troisième établissement primaire, nécessaire quel que soit l'avenir du quartier Gare-Lac et ses besoins en infrastructure scolaire. La commission a été sensibilisée à l'impact de l'émergence de trop gros établissements scolaires, leur taille idéale se situant dans une fourchette de 600 à 800 élèves¹. Au-delà, on constate des problèmes supplémentaires d'incivilité, des difficultés à instaurer un climat d'établissement favorable à l'apprentissage, etc.

Le transfert de dix classes en faveur de l'établissement de Léon-Michaud permet de voir la planification au niveau du secondaire 1 (9^e-11^e Harmos) avec une certaine sérénité grâce à deux établissements aux effectifs équilibrés. Il est, par contre, regrettable que le collège des Rives ne puisse accueillir que 600 élèves alors qu'il était prévu pour 700. Cela ne doit pas conduire à une prolongation induite des temps de déplacement pour les jeunes Yverdonnoises et cela pose la question, à terme, des projets d'agrandissement du collège des Rives.

La commission a demandé un état des lieux sur différents pavillons – du « provisoire qui dure » - et sur leur futur. La Municipalité est consciente que le pavillon DéBuDé, rattaché à l'établissement Léon Michaud, n'offre pas des conditions optimales en matière d'enseignement. Elle saisira toute opportunité de réaffecter ces locaux à un autre usage. Elle indique que le Pavillon de Pré-du-canal a profité de travaux de réfection urgents. Une rénovation d'envergure est d'ores et déjà prévue par le service des bâtiments dans sa planification immobilière. Quant au pavillon du collège des Quatre-Marronniers, il est prévu, à terme, de s'en passer. Dans le scénario optimiste, ce sera possible dès l'ouverture de l'extension du collège de la Passerelle si celle-ci est acceptée par le Conseil communal. Au plus tard, ce sera possible lors de la construction de l'infrastructure scolaire du quartier Gare-Lac. Globalement, il n'y a que l'ouverture d'un nouveau collège qui permettrait de se passer de plusieurs de ces bâtiments.

2. La planification parascolaire

La délégation municipale a pu mettre à jour les chiffres de la liste d'attente pour l'accueil parascolaire, le préavis indiquant ceux de la rentrée 2021 (p. 11 du préavis). Ainsi, entre août 2021 et août 2022, la liste d'attente pour les enfants de 4 à 8 ans a évolué de 34 à 51 enfants. La liste d'attente pour les enfants de 8 à 11 ans a évolué de 12 à 17 enfants. Plusieurs commissaires ont exprimé leur plus vive inquiétude concernant la grande différence qui existe entre le nombre de nouvelles places prévues et les besoins identifiés par l'étude de Microgis, pourtant plutôt conservatrice lors de son calcul du nombre d'enfants ayant potentiellement besoin d'une solution de garde publique. La commission partage, certes, l'avis de la délégation municipale que le besoin théorique exprimé dans l'étude de Microgis doit être nuancé partiellement par le nombre beaucoup moins élevé d'enfants inscrits sur liste d'attente. Cependant, elle remarque que les parents exclus du système d'accueil de jour dès le préscolaire se découragent et renoncent à y avoir recours, contraints de mettre en place un « système D » fragile. La liste d'attente ne peut donc pas constituer non plus le seul indicateur de référence. De plus, plusieurs commissaires s'alarment de la péjoration rapide du nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente du parascolaire puisque ce nombre a presque doublé en une année pour les 4-8 ans. A cet égard, la commission estime que le volet « parascolaire » de la planification municipale peut encore franchir une étape qualitative. Si la version présentée aujourd'hui permet de saisir l'effort actuel consenti

¹ Comme le rappelle le préavis, les établissements primaires yverdonnois comportent chacun plus de 1'400 élèves, soit près du double de ce qui est conseillé par les autorités scolaires

– qui est loin d’être anodin – ainsi que ce qui sépare cet effort des besoins des familles yverdonnoises, elle n’explique pas de quelle manière la Municipalité va agir pour combler ce manque. On peut espérer que la version réactualisée de la planification le fera. La commission regrette également que la planification scolaire et parascolaire ne comprenne aucun élément chiffré sur les cantines scolaires et leur utilisation (combien de places ? emplacements ?) car celles-ci constituent un outil important afin de réaliser l’école à journée continue consacrée par l’article 63a de la Constitution vaudoise et acceptée par plus de 70% des Vaudois-es en 2009 déjà.

3. Sur le projet d’agrandissement du collège de la Passerelle

Cette extension permettra de répondre aux besoins actuels en matière d’infrastructure scolaire. Elle sera construite avec un soin particulier porté aux enjeux de durabilité, notamment pour les matériaux utilisés (isolation, produits locaux, ...), mais aussi en matière de lutte contre les îlots de chaleur ou de porosité des sols.

Dans la continuité des efforts de la Municipalité en matière de participation, la commission l’encourage à intégrer les usagers/ères du collège dans les projets d’aménagements de la cour d’école ou d’utilisation du pourcent culturel.

La commission s’est en particulier penchée sur la construction de la salle de sport double prévue dans le préavis. Elle a constaté que de nombreuses sociétés locales peinent à trouver des salles pour leurs activités, notamment des salles triples, et que les manques de locaux touchent aussi les activités scolaires qui peinent à respecter le cadre légal en matière d’activité physique. C’est pourquoi elle souhaiterait que la Municipalité examine avec attention la possibilité de construire une salle triple sur le site, avec gradins amovibles pour accueillir des compétitions d’envergure raisonnable. Dans ce cadre, elle l’invite à examiner les impacts d’un tel scénario en termes de mobilité, ainsi que les alternatives dans le cas où une salle triple devait ne pas s’avérer possible sur le site du collège de la Passerelle. La délégation municipale a en effet fait part de quelques réserves sur la construction d’une salle triple dans le cadre du présent projet en raison des espaces à disposition et des coûts supplémentaires que cela engendrerait.

4. Vœux et amendement

Arrivée au terme de ses discussions, la commission s’est entendue à l’unanimité sur les vœux suivants :

Planification scolaire et parascolaire :

1. La commission formule le vœu que les prochaines mises à jour de la planification proposent des outils supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles yverdonnoises en matière d’accueil parascolaire.
2. Elle souhaiterait également qu’un chapitre sur les cantines soit ajouté lors de la prochaine mise à jour de la planification scolaire et parascolaire.

Sur l’extension du collège de la Passerelle

1. Elle formule le vœu que le crédit d’étude indique au Conseil communal comment la Municipalité entend répondre aux besoins des écoliers du collège de la Passerelle en matière de journée continue, notamment pour le repas de midi.
2. Concernant le pourcent culturel, la commission formule le vœu d’un projet efficient et transparent qui intègre les usagers/ères dans son élaboration.

3. Elle formule également le vœu que le crédit d'étude prévoie des moyens suffisants dévolus aux aménagements extérieurs car ils contribuent à améliorer le climat scolaire et à lutter contre les effets du dérèglement climatique.
4. Enfin, pour répondre aux besoins des sociétés sportives, mais aussi des jeunes dans le domaine de l'éducation physique, la commission propose au Conseil communal un amendement à l'article 1 du dispositif décisionnel proposé par le préavis municipal: « double **ou triple** ». Cet amendement permet à la Municipalité d'examiner un scénario « salle triple » dans le cadre de l'étude à venir sans présumer du résultat de cet examen.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis tel qu'amendé.

Julien Wicki, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 23 août 2022